



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY RR 672 et RR 629 lors d'une balade à vélo organisée par l'OTJS

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite le 25/05/2023 par l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart , info@tourismejalhaysart.be sollicitant la mise en place d'une signalisation adaptée suite à l'organisation d'une balade vélos de l'été devant traverser les RN 672 et RN 629;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Le 02/07/2023 de 08h00 à 14h00, la circulation des véhicules à JALHAY RR 672 et RR 629 sera régie comme suit :

La vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/heure dans les deux sens sur la RR 629 entre les BK 09,300 et BK 09,700 ainsi que sur la RR 672 entre les BK 06,400 et 06,800 et entre les BK 05,600 et 06,000.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43 (50k/h) . Des panneaux "FESTIVITES" seront également placés à l'approche des deux endroits repris ci-dessus. Celle-ci sera déposée par le service des travaux et mise en place et retirée par le demandeur sous son entière responsabilité.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Au SPW district de Stavelot
- Aux services du TEC Liège-Verviers
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux
- Au demandeur

Jalhay le 27/06/2023
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

